



ARRÊTÉ N° 2022-044

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de
chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2018 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 23-3 et 23-4 du décret n° 98-188 du 19 mars 1988 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT-TE-M en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour le tableau d'avancement au grade des chargés d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2023 est fixé à 3.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les trois agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 16 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,

Pour le chef du service de gestion,

Annexe à l'arrêté 2022-044

**Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe
au titre de l'année 2023**

Civilité	NOM Prénom	Service
Mme	GUILLO Mireille	SGCD du Haut-Rhin
M.	GUILPIN Thierry	Ministère des armées
Mme	WASNER Sylvie	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires